Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501968-20251218-15_12_2025_9-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, **le 15 décembre** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : M. LE BIHAN, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, Mme CLÉMENT, M. PRALONG, M. PÉLICHET, M. ATIK, M. MARTIN, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT, M. COCAULT, Mme BOIS, Mme CHEVEREAU, M. RALU, Mme HERVÉ, Mme LEGRAND, M. FARAUD, Mme LEBOEUF, Mme BILLARD, M. BOTREL, M. BERTHELOT, Mme BRIAND, M. BROUARD, M. NOZAY.

POUVOIRS :
Mme MARION à M. BONNET
Mme ROSE-AUBRÉE à M. LE BIHAN
Mme LEMOINE à M. PRALONG
M. BOKI-SOGUÉ à Mme CORMENIER

Mme HERVÉ, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **09 décembre 2025** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR LE PROJET DE RENATURATION DES COURS D'ECOLE DU GROUPE SCOLAIRE DE LA CHESNAYE

15-12-2025- 9

Rapporteur : X. Pélichet

La Commune a démarré l'étude pour le projet de renaturation des cours d'école du groupe scolaire de La Chesnaye. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Déminéraliser et végétaliser ces espaces,
- Rendre les cours inclusives, avec des espaces dédiés à l'observation, à la contemplation, au calme,
- Introduire la notion d'espaces non genrés,
- Développer la pratique du jardinage, du jeu dans des espaces ludiques, la pratique du sport,
- Mettre en place le traitement doux des eaux de surface.

Afin de financer les travaux de renaturation des cours d'école, la municipalité envisage de solliciter le Fonds Vert, sur la mesure "Renaturation des villes et des villages". Cette mesure pourrait financer les investissements à hauteur de 11% maximum du projet, et compléter les autres subventions sollicitées, tout en conservant 20% d'autofinancement obligatoire.

Considérant le dispositif de financement du Fonds Vert, dans lequel le projet de renaturation des cours d'école de La Chesnaye peut s'inscrire,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501968-20251218-15_12_2025_9-DE

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant,

REAMENAGEMENT ET RENATURATION DES COURS D'ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DE LA CHESNAYE						
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (AVP) - Demande Fonds vert						
DEPENSE HT				RECETTES		
Désignation	Montant	Poids en %		Désignation	Montant	Poids en %
MOE	29 850 €	6%		Demande de Fonds Métropolitain de Transition Energétique (FMTE) 2024-2026 - Taux max de 40%	200 000 €	40%
Travaux - Tranche 1 - Cour intermédiaire et venelle	145 852 €	29%				
Travaux - Tranche 2 - Cour élémentaires	144 312 €	29%		Demande DETR 2026 - taux 30%	150 000 €	30%
Travaux - Tranche 3 - Cour maternelles	171 998 €	34%				
Frais Divers	13 865 €	3%		**Demande de Fonds vert**	**54 702 €**	11%
				Fonds propres	101 175 €	20%
TOTAL DEPENSES HT	**505 877 €**	**100%**		**TOTAL RECETTES HT**	**505 877 €**	**100%**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Fonds Vert.
- D'autoriser *Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.*

Le Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Thierry LE BIHAN

La Secrétaire de séance,

Valérie HERVÉ